

### *La constitution*

rio qu'au Manitoba. Les droits d'une femme ne changent pas selon qu'elle habite sur la côte ouest ou la côte est.

Quand nous parlons de la charte des droits inscrite dans cette résolution, il s'agit des libertés fondamentales. Nous disons en fait à tous les niveaux de gouvernement, municipal, provincial ou fédéral, qu'il y a des limites que les gouvernements ne peuvent franchir. Nous affirmons que les gouvernements sont soumis à des limites, non pas les gens. La charte que nous avons en vue doit s'appliquer partout, pas seulement à quelques endroits où l'on trouve commode de l'accepter.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fisher:** Il faut s'en tenir aux principes. Il faut retourner aux principes fondamentaux; nos libertés sont trop facilement menacées. Il faut une certaine protection. C'est pourquoi notre charte ne sera pas morcelée ni éparpillée aux quatre coins du Canada; il ne faut pas que nos droits soient éparpillés. Les Canadiens, non pas seulement quelques ou certains Canadiens, mais tous les Canadiens ont les mêmes droits.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, c'est notre devoir de passer à l'action sur-le-champ. Nous en avons le pouvoir. On a entendu beaucoup de discours ronflants à propos de la méthode que nous avons employée et de ses conséquences pour nos objectifs. Certains soutiennent qu'il nous faut pour agir un appui beaucoup plus large de la part des provinces. Ils semblent croire que les provinces sont nos égales ou qu'elles sont en quelque sorte plus importantes que le gouvernement fédéral. Ils estiment que nos initiatives et notre démarche détruiraient la confédération. Je soutiens le contraire. J'estime que le moment est venu d'agir. La mise en œuvre de cette résolution ne peut que renforcer le pays. Le gouvernement fédéral doit être plus qu'une voix parmi celles des différents gouvernements du Canada, en particulier dans le domaine constitutionnel. Notre devoir est de prendre les mesures qui s'imposent en matière de constitution. Le dernier mot appartient au Parlement du Canada.

● (1610)

A coup sûr, nous sommes partie au pacte confédératif. Les provinces ont un rôle indépendant à jouer. Elles touchent à certains aspects de notre vie qui ne devraient pas regarder le gouvernement fédéral. Elles doivent par conséquent pouvoir faire valoir leur point de vue dans un débat aussi fondamental que celui-ci. Toutefois, lorsque les provinces refusent d'agir et que l'association se dissout, ce doit être à nous de jouer.

Nous devons envisager le rôle de chaque gouvernement dans une juste perspective, et non pas dans une optique artificielle et exagérée. Les provinces ne peuvent s'exagérer leur indépendance au point de s'arroger un droit de veto. Elles ne peuvent réclamer que nos consultations et notre interdépendance marquent le règlement du débat. Prises individuellement ou ensemble, les provinces peuvent nous donner de précieux aperçus. Elles ne peuvent cependant pas se contenter de conjuguer leurs points de vue et leurs demandes et conclure—comme elles l'ont fait—que la décision finale leur appartient. Le Parlement ne peut se contenter de suivre les conseils des provinces. Certes, nous devons en tenir compte. Mais nous devons aussi tenir compte d'autres réactions et des pressions nombreuses et variées qui s'exercent dans tout le pays. Nous devons user de notre propre jugement et apporter nos propres réponses.

Dans ce débat, on a dit aux provinces que si elles voulaient que le fédéral modifie sa position, elles n'avaient qu'à proposer une meilleure solution. Elles ont eu tout le loisir de participer aux changements en cours. Au lieu de cela, elles ont perdu de vue l'objectif national et elles ont uniquement bataillé pour la satisfaction de leurs revendications régionales. Elles ont vu comme nous une occasion magnifique d'agir, de changer enfin le système, mais elles n'ont suggéré qu'une succession de mesures dilatoires. Elles ont eu leur chance, au cours de l'année qui vient de s'écouler et au cours du dernier demi-siècle, d'améliorer notre vie nationale. Maintenant que le gouvernement fédéral veut saisir l'occasion et agir, elles le traitent d'arrogant, d'impitoyable et de despotique.

Tous les députés à la Chambre ont été élus pour assumer cette responsabilité et non pour l'esquiver ou la confier à une coalition mal définie, qu'il s'agisse d'un groupe de premiers ministres ou de particuliers. Ce travail nous incombe à nous. En fait, si nous n'agissons pas, si nous reculons devant notre devoir, nous sonnerons le glas du gouvernement fédéral. On nous percevra comme un gouvernement dénué de la volonté ou de la capacité d'agir et de diriger le pays. Le Canada a besoin d'un gouvernement central fort. Le gouvernement doit présider à la destinée du pays.

Je crois que nous avons assumé nos responsabilités et que nous avons très, très bien agi. Lorsque le gouvernement fédéral a dû montrer la voie, il ne s'est pas dérobé. Des députés de tous les partis peuvent s'enorgueillir de tel ou tel aspect de la constitution auquel ils ont contribué. Contrairement à ce que pensent nos critiques, cette méthode a réussi.

Nous avons fait en sorte que tout le pays discute de notre nouvelle constitution. Grâce aux débats dont elle a fait l'objet à la Chambre et au comité, elle est devenue une question authentiquement nationale. Les députés sont loin d'avoir été d'accord, mais tous ont eu pleinement l'occasion de se faire entendre soit à la Chambre soit au comité. Tous ont également pu exprimer leur opinion, et la télévision a fait en sorte de la transmettre à la population, lui conférant ainsi une incidence accrue. Si j'en juge par le courrier que je reçois, les opinions sont de plus en plus informées et solides. Les gens qui m'écrivent ou qui m'arrêtent pour m'entretenir de cette question estiment que leur point de vue est valable et nous les écoutons. En terminant, je tiens à répéter combien je suis heureux de participer à ce débat.

Nous faisons les premiers pas pour nous doter des outils qu'il faut pour gouverner. Nous rapatrions notre constitution au Canada, nous établissons les frontières essentielles de l'action gouvernementale dans la charte et nous nous donnons les moyens de modifier la constitution à l'avenir.

Nous devons commencer tout de suite à nous servir de cet outil. Au début de mon intervention, j'ai parlé du référendum québécois en disant que nous y avions trouvé une grande motivation et pris un engagement solennel à respecter. J'aurais pu tout aussi bien parler de nos territoires septentrionaux isolés, des affrontements entre les provinces productrices et les provinces consommatrices d'énergie, des inégalités entre les régions riches et les régions pauvres, des motifs de mécontentement et des déséquilibres entre les zones urbaines et les zones rurales. Nous devons, bien sûr, nous adresser maintenant à ces groupes qui présentent de profondes différences et qui ont de